

**COMPTE-RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 06 FEVRIER 2014**

**Etaient présents :**

M. Armand Christian, Maire, Président de séance,  
Mme Blanc Dominique, MM. Peray Hervé, Moutton Gérard, Girod Claude, adjoints  
Mmes Caretti Brigitte, Collet Josiane  
MM. Davis Andrew, Debard Jérémie, Gigi Dominique, Millet Eric, Piberne Olivier.

**Absent excusé :**

M. Levrier Bernard.

**Absents :**

Mme Grand Corinne, MM. Boutin Thierry, Duchamp Lilian, Marchand Yves.

**1 M. Piberne Olivier est élu secrétaire de séance à l'unanimité.**

**2. Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité.**

**3. DELIBERATIONS**

**3.1. CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES SOCIETES – LOT N°16 – CLÔTURES  
ATTRIBUTION DE MARCHE DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 5 juillet 2012 l'autorisant à signer l'ensemble des marchés de travaux attribués, lots 1 à 15, pour la construction de la maison des sociétés au lieudit « Sur Anna »,

Il rappelle la décision prise de clôturer sans délai l'enceinte de la maison des sociétés en raison des nombreux vols constatés sur le chantier, nécessitant la passation d'un nouveau marché de travaux,

- Monsieur le Maire rappelle l'approbation du dossier de consultation pour la création d'un lot n°16 « Clôtures » présenté par le cabinet STRATES – mandataire / BET cotraitants : CAILLAUD INGENIERIE / ECONOMIA / CHAPUIS STRUCTURE / GENIE ACOUSTIQUE sis à Lyon (Rhône), Maître d'œuvre, pour la réalisation de l'ensemble de ces travaux. Il précise que ce lot n°16 « Clôtures » comprend l'installation d'une clôture, d'un portail avec portillon.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'initialement la consultation a été organisée selon la « procédure adaptée » (article 28).

Cette procédure s'est déroulée de la façon suivante :

- \*Avis d'appel public à la concurrence : le 6 décembre 2013,
- \*Date de réception des offres : le 13 janvier 2014,
- \* Analyse et phase de négociation avec les 3 premières entreprises classées : du 14 au 29 janvier 2014.

Après analyse des offres négociées le 30 janvier 2014, et suivant les critères fixés dans le règlement de consultation, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre la mieux disante ci-après :

LOT		ENTREPRISE	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
16	clôtures	<b>SOCMA GRI Beaumont Les Valence</b>	<b>22 000,00 €</b>	<b>26 400,00 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

APPROUVE la passation du marché lot 16 « clôtures » pour les travaux de construction de la maison des sociétés « Sur Anna » avec l'entreprise SOCMA GRI de Beaumont les Valence (Drôme) pour un coût total de 22 000 € HT, soit 26 400€ TTC.

AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer ledit marché, toutes pièces s'y rapportant, ainsi que les avenants éventuels à intervenir sur ce marché « lot n°16 clôtures »,

DIT que le montant de ce nouveau marché de travaux lot 16 « clôtures » sera prévu au budget 2014 sur l'opération 74 « maison des sociétés »,

**APPROUVEE A L'UNANIMITE**

### **3.2. CESSION DE TERRAIN LES COTEAUX DE LOGRAS AVEC LA SOCIETE CAPELLI**

MONSIEUR LE MAIRE rappelle que la Société CAPELLI Groupe est propriétaire des parcelles du lotissement les Coteaux de Logras.

MONSIEUR LE MAIRE rappelle la délibération du 03 octobre 2013 concernant l'acquisition de la parcelle n° 2513 d'une superficie de 388 m<sup>2</sup> au profit de la Commune, formant partiellement l'emplacement réservé n° 4.

MONSIEUR LE MAIRE indique qu'il faut également que cette société rétrocède à la commune la parcelle n° 2482 section F d'une superficie de 127 m<sup>2</sup>, pour l'aménagement de la Rue du Branlant.

MONSIEUR LE MAIRE demande au Conseil Municipal de l'autoriser à accepter l'acquisition pour un Euro symbolique de cette parcelle au profit de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

ACCEPTTE l'acquisition pour un Euro symbolique de la parcelle n° 2482 d'une superficie de 127 m<sup>2</sup> au profit de la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en en cas d'empêchement, un adjoint à signer tous les actes notariés à intervenir et toutes pièces s'y rapportant.

**APPROUVEE A L'UNANIMITE**

### **3.3. OFFICE NATIONALE DES FORÊTS – COUPE DE BOIS**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Agent patrimonial de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2014 dans les forêts soumises au Régime forestier.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DEMANDE à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2014 au martelage des coupes désignées ci-après ;

PRECISE la destination des coupes et leur mode de commercialisation :

**COUPES A MARTELER :**

Parcelles	Volume estimé en m3			Destination
	Résineux	Feuillus	taillis	
<b>11</b>	217	156		Vente publique en bloc sur pied
<b>12</b>	269	82		Vente publique en bloc sur pied
<b>13</b>	145	47		Vente publique en bloc sur pied

DESIGNE pour le Partage sur pied des bois d'affouage, comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables aux bois vendus en bloc et sur pied :

- \* M. GIROD Claude,
- \* M. LEVRIER Bernard
- \* M. PIBERNE Olivier

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

**APPROUVEE A L'UNANIMITE**

**3.4. FAMILLES RURALES – MISE EN ŒUVRE DES NOUVEAUX RYHTMES SCOLAIRES  
CONVENTION DE GESTION DU TEMPS PRE-EDUCATIFS**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la rentrée scolaire de septembre 2014, la commune devra mettre en œuvre la réforme des nouveaux rythmes scolaires.

Monsieur le Maire indique qu'il a demandé à Familles Rurales Enfance et Jeunesse de lui faire une proposition de prise en charge des activités en dehors du temps d'enseignement habituel.

Monsieur le Maire présente le projet de convention avec l'Association Familles Rurales Enfance et Jeunesse de l'Ain, pour la création et la gestion des nouveaux temps d'animation péri-éducatifs (TAP).

Monsieur le Maire précise que Familles Rurales assurera son personnel et l'ensemble des activités mises en œuvre pendant la durée de la convention.

Monsieur le Maire présente l'annexe n°1 de la convention de gestion des temps péri-éducatifs concernant les modalités d'embauche, profil et coût du poste, du coordinateur pour la mise en place des temps péri-éducatifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu la convention de gestion, Vu l'annexe n° 1 à la convention, après avoir délibéré,

ACCEPTE les termes du projet de convention, avec les modifications proposées, présenté par l'Association Familles Rurales Enfance et Jeunesse de l'Ain, pour la création et la gestion des nouveaux temps d'animation péri-éducatifs dans le cadre de la mise en place de la réforme des nouveaux rythmes scolaires.

DIT que Familles Rurales assurera son personnel et l'ensemble des activités mises en œuvre pendant la durée de la convention.

ACCEPTE les termes de l'annexe n° 1 de la convention de gestion des temps péri-éducatifs concernant les modalités d'embouche, profil et coût du poste, du coordinateur pour la mise en place des temps péri-éducatifs.

DIT que la commune s'engage à prévoir annuellement le financement de la participation communale suivant les modalités de la convention.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer les conventions à intervenir.

## **APPROUVEE A L'UNANIMITE**

### **4. POINTS DIVERS**

#### **4.1. ECOLE – COLLEGE - GYMNASSE**

##### 4.1.1. ECOLE

4.1.1.1. Propositions budgétaires de M. Duparchy.

Les fournitures et le mobilier demandés ont été acceptés à l'unanimité sauf la sonnette extérieure. En ce qui concerne l'agrandissement de la cour M. Moutton va regarder s'il est possible de le réaliser.

##### 4.1.2. COLLEGE

4.1.2.1. Compte-rendu de la visite de sécurité du 30/01

En raison d'un problème de batterie de l'alarme, la Commission de sécurité a refusé la mise en conformité. Ce problème sera réglé le jeudi 13 février 2014.

#### **4.2. VOIRIE**

4.2.1. Point sur l'avancement des travaux de Feigères.

Les travaux d'aménagement sont en cours de la place du Moléron et Place de la Vie Neuve.

4.2.2. Courriel de Mme Sauchey concernant la création de trottoir.

M. Moutton regarde ce qu'il y a lieu de faire et apparemment, vu la configuration de la route, l'acheminement piéton sera matérialisé par un marquage au sol.

#### **4.3 BUDGET**

4.3.1 Ligne de trésorerie

En caisse le 04 février : 405 121,24 €

A ce jour, nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie

4.2.2. Réalisation du budget investissement

Tiers	Objet	Réalisé
LA VOIX DE L'AIN	Dématérialisation réception des offres AAPC LOT 16 clôtures Maison des Sociétés	60
BERROD & GAUVIN, notaires	honoraires acquisition terrain C2266 12m <sup>2</sup> Paul CORAND aménagement Route de St Jean	605,06
LAVERRIERE G	Tronçonneuse STIHL MS391 n° série 177564422 / coupe 50cm local voirie	670
DEKRA INDUSTRIAL	mission CSPS suivi n°16 décembre 2013 Maison des Sociétés	391,2
BONGLET	Certificat n° 8 Situation n°12 LOT 9 Plâtrerie construction Maisons des Sociétés	5883,03
BUREAU VERITAS	échéance 10 décembre contrôle technique travaux construction Maison des Sociétés	1420,85
MTM	certificat n°8 décembre LOT 6 métallerie construction Maison des Sociétés	3151,18
DEKRA INDUSTRIAL	échéance n°15 décembre mission travaux construction Maison des Sociétés	389,9
JACQUET	Certificat n°12 décembre LOT 2 Gros Œuvres construction Maison des Sociétés	6100,53
		72653,07

#### **4.4. MAISON DES SOCIETES**

##### 4.4.1. Point sur l'avancement des travaux

Les travaux avancent normalement sans retard. Le planning est respecté par rapport aux prévisions.

#### **4.5. CLSH - FAMILLES RURALES**

##### 4.5.1. Compte-rendu de la réunion du 22/01 avec Familles Rurales

Présentation par M.Moreira de la nouvelle directrice-adjointe, discussion sur la poursuite du centre ado pendant les vacances.

### **5. COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**

#### **5.1. CCPG**

5.1.12. Les comptes rendus des diverses compétences seront présentés en fonction des présents aux réunions.

\* commission économique

##### 5.1.3. Compte-rendu de la réunion sur les boues agricoles du 29/01

Toutes les analyses des sols et des boues respectent les normes d'aujourd'hui. La production de boue suit une évolution constante par rapport aux autres aménagements.

#### **5.2. SOCIAL**

5.2.1. Compte-rendu de la réunion concernant l'organisation du service sociale départementale du 29/01.

4 points essentiels dans le nouveau projet de service pour la période 2014 – 2017 du Conseil Général : soins et pôles services-cohésions sociales – renforcer les rôles éducatifs – se loger.

#### **5.3. ASA DE LA ROUTE FORESTIER**

5.3.1. L'enquête publique a commencé le 03 février et se terminera le 06 mars 2014 inclus. Le dossier est consultable au secrétariat de mairie. Une permanence du Commissaire Enquêteur aura lieu le jeudi 06 mars de 13h30 à 17h30 en Mairie de Péron.

#### **5.4. PROJET GRAND GENEVE**

5.4.1. Présentation du Contrat Corridors englobant notre commune.

### **6. COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES**

#### **6.1. URBANISME**

6.1.1. Compte rendu de la réunion du 21/01/2014

##### Déclarations Préalables

- M. Christophe ABRIEL – 94, Chemin des Marais – Installation d'un abri voitures et mur de soutènement – Avis défavorable
- M. Nicolas SAVIOZ – Chemin de la Polaille – Construction d'un mur de soutènement – A revoir

##### Permis de Construire

- M. Thierry PERAY – 253, Rue Dommartin à Greny – Construction d'un bâtiment de stockage de matériel agricole – Avis favorable
- M. Ulrike PERSIJN – 119, Chemin de la Polaille – Construction d'un garage avec toit végétalisé – Avis favorable
- M. Mohamed Ali BEN MANSOUR – 190, Route de Choudans – Construction d'un mur de soutènement – Enrochement Modification fenêtre et baie coulissante – Avis favorable

#### **7. DIVERS**

8.1. Prochain Conseil Municipal le 06 mars 2014.

8.2. Présentation de la Convention de Partenariat entre l'AMF et la Gendarmerie.

**FIN DE SEANCE : 22H.15**